

Le 24 septembre 2013

Les groupes COTTIN FRERES et HENRI MAIRE ont conclu un protocole ayant pour objet la reprise de l'intégralité des activités opérationnelles du Groupe COTTIN, notamment les fonds de commerce de LABOURE ROI et NICOLAS POTEL, les différentes marques commerciales exploitées, les stocks de vin, les produits intermédiaires et finis, les matières sèches ainsi que les mobiliers d'exploitation. Seront également transférés les salariés attachés aux deux fonds cédés.

La date de réalisation des opérations de reprise est convenue pour le 30 septembre 2013 sous réserve notamment de la mainlevée de l'ensemble des suretés grevant actuellement les Actifs.

Le prix pour les fonds et les stocks de NICOLAS POTEL et de LABOURE ROI est estimé à 11,0 m€ auquel il convient de rajouter les 1,9 m€ au titre des actifs immobiliers qui seront repris par une société civile immobilière (la SCI DU JURA).

La valorisation définitive des Actifs sera déterminée dans les quinze (15) jours suivant la date de réalisation après finalisation des opérations d'inventaire des éléments transférés.

Dans le cadre des accords avec le groupe COTTIN FRERES, le prix de cession des actifs repris par HENRI MAIRE doit être payé à concurrence de 6 m€ à la date de réalisation de la cession. Le solde, après ajustements résultant notamment aux opérations d'inventaire, sera payé à échéance du 5 janvier 2014.

Les 6 m€ qui doivent être payés au Groupe COTTIN FRERES le 30 septembre 2013 seront financés via un prêt de 8 m€ qu'un investisseur industriel doit consentir et qui a vocation à se compenser dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée, réalisée dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée générale en date du 26 juin 2013, sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise. Ce prêt doit également permettre de contribuer au financement du besoin en fonds de roulement qui résultera des activités reprises et couvrir les frais liés aux opérations (estimés à 350 k€ HT).

La seconde échéance de paiement sera financée par un recours à l'endettement pour un montant estimé de 6,0 m€. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à gager les titres de la filiale DOMAINES HM qui doit se porter acquéreur des fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

Concernant la reprise des actifs immobiliers, la SCI DU JURA aura recours à un prêt bancaire de l'ordre de 2,0 m€ à finaliser d'ici la date de l'acte authentique.

La cotation de l'action HENRI MAIRE reprendra le 25 septembre.